



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue au Centre communautaire, à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Françoise Lafrenière

Est absente :

Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

Citoyens :

Monsieur Alain Laberge	Madame Nancy Poulin
Madame Karen West	Madame Hélène Goulet
Monsieur Marc Beaudoin	Monsieur Phil Gibson
Monsieur Bruce Hillary	Monsieur Sandy MacKay
Monsieur Brad Taylor	

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2021-10-253 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-254 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du ~~11 août 2021~~ →

J.B.
Procès-Verbal
du 8 septembre 2021.

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-255 Journal des achats

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois de septembre au montant total de 340 761.77 \$. La vérification des comptes a été effectuée par les personnes suivantes du conseil municipal : Madame Denise Soucy et Madame Louise Robert.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-256 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre 2021 au montant de 125 714.70\$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2021-10-257 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 septembre 2021 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, deux états comparatifs des dépenses et revenus, un rapport financier pour la période de janvier à septembre 2021 ainsi qu'un rapport comparatif 2020 et 2021 pour la même période ont été déposés aux membres du conseil municipal.

2021-10-258 Entretien de la rue de l'Église par le Service des travaux publics

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que le Service des travaux publics entretienne annuellement la rue de l'Église afin de la maintenir carrossable et que tous les déplacements motorisés se fassent dorénavant à sens unique.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame Louise Robert, conseillère au siège # 5 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, du dépôt du Projet de Règlement numéro SQ 2021-005 (R.M. 2021-10-005) modifiant le Règlement SQ 2017-005 (R.M. 2017-02-005) concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Louise Robert, conseillère siège # 5

2021-10-259 Contrat de fauchage gré à gré aux Services ADL Inc. pour 2022-2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de contracter un gré à gré avec Les Services ADL Inc. pour le fauchage le long des chemins municipaux pour les années 2022-2023, au montant de 4 335.00 \$, par année, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-32014-521.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-260 Adoption du 1^{er} projet de Règlement # 2021-09-001 modifiant le règlement de zonage numéro 92-10-02 en vue d'ajouter l'usage « résidence unifamiliale isolée (H1) » à la zone F-131

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le 1^{er} projet de Règlement numéro 2021-09-001 modifiant le règlement de zonage numéro 92-10-02 en vue d'ajouter l'usage « résidence unifamiliale isolée (H1) » à la zone F-131.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie



No de résolution ou annotation



Canada
Province de Québec
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Règlement numéro 2021-09-001

1^{er} projet de Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-10-02 en vue d'ajouter l'usage « Habitation isolée (H1) » à la zone F-131

Attendu que le règlement de zonage numéro 92-10-02 est entré en vigueur le 30 mai 1993.

Attendu que ce règlement de zonage n'autorise pas l'usage « Habitation isolée (H1) » dans la zone F-131.

Attendu que le conseil souhaite permettre l'usage « Habitation isolée (H1) » dans la zone F-131.

Attendu qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été déposé le 8 septembre 2021.

En conséquence, le Conseil décrète le règlement suivant modifiant le règlement de zonage numéro 92-10-02 :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 92-10-02 est modifié par l'ajout de l'usage « Habitation isolée (H1) » dans la zone F-131, le tout tel qu'apparaissant au plan de zonage modifié montré en annexe du présent règlement modificateur pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Sainte-Marie, ce 6^e jour du mois d'octobre 2021.


Gary Lachapelle
Maire


Yvon Blanchard
Directeur général

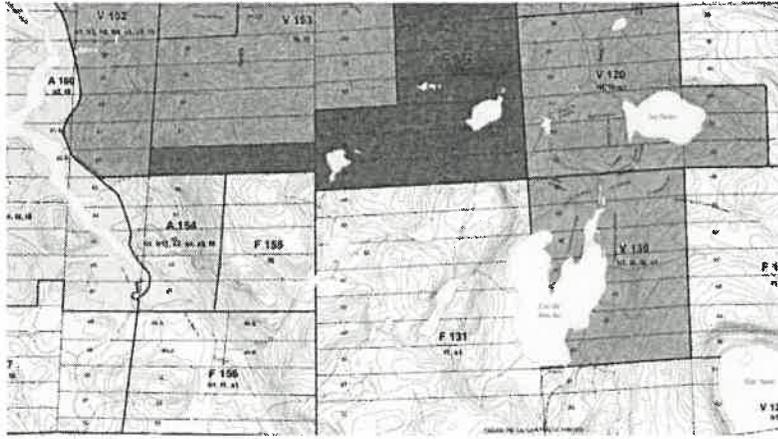
Avis de motion : 8 septembre 2021
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement : 6 octobre 2021
Consultation publique :
Adoption du 2 ^e projet de règlement :
Avis demande participation à un référendum :
Adoption du règlement :
Transmission du règlement à la MRCVG :
Certificat de conformité de la MRCVG:
Entrée en vigueur :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Annexe A



2021-10-261 Acquittement de la facture de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'achat d'un compresseur

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'acquitter la facture de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'achat d'un compresseur, au montant de 7 984.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du surplus accumulé non affecté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-262 Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer des travaux de réfection du chemin Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie doit souvent contacter la direction régionale de l'Outaouais du MTQ pour qu'une équipe soit déployée pour réparer les nids de poule et, durant la saison hivernale, pour drainer l'eau qui s'accumule complètement sur la voie de droite en direction nord.

Considérant que malgré les visites hebdomadaires du MTQ pour réparer le chemin Lac-Sainte-Marie au courant des dernières années, son état actuel est lamentable et met en péril la sécurité des usagers en raison du contournement des obstacles de ce chemin.

Considérant qu'une partie de ce chemin est terriblement endommagé dans le périmètre urbain de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et que ce chemin requiert des travaux de réfection majeurs à partir de la rue Henri jusqu'à l'intersection du chemin Lac-Sainte-Marie et du chemin Lac-Vert.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de demander au MTQ d'effectuer des travaux de réfection majeurs sur l'ensemble du chemin de Lac-Sainte-Marie situé dans le périmètre urbain et ce, dans le but d'assurer la sécurité publique des usagers.

Transmettre cette résolution à Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-263 Travaux de réfection sur le chemin Labelle

Considérant les coûts à la baisse pour la réfection d'une partie du chemin Labelle.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'effectuer les travaux de réfection sur le chemin Labelle à la demande des propriétaires pour que le déneigement puisse avoir lieu à cet endroit lors de la saison hivernale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**2021-10-264 Mandat pour la surveillance des travaux de réfection
du chemin Lac-Vert, phase 3**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de mandater L'Équipe Laurence Ingénierie Civile pour la surveillance des travaux de réfection du chemin Lac-Vert, phase 3, sur la demande du directeur général, Monsieur Yvon Blanchard et du directeur des travaux publics, Monsieur Martin Lafrenière selon les besoins spécifiques des ressources suivantes sur le chantier :

- | | |
|--|------------------|
| • Ingénieur senior | 105-150 \$/heure |
| • Candidat à la profession d'ingénieur | 85-90 \$/heure |
| • Stagiaire en ingénierie | 65-80 \$/heure |
| • Technicien senior ou spécialiste | 105-120 \$/heure |
| • Technicien | 70-95 \$/heure |
| • Dessinateur | 65-85 \$/heure |
| • Spécialiste municipal | 75\$/heure |
| • Adjointe administrative | 55-60 \$/heure |
| • Kilométrage | 0.58/km |

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2021-10-265 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h14.

Gary Lachapelle,
Maire

Yvon Blanchard,
Directeur général, secrétaire-trésorier